

Vaccination contre le rotavirus

[Déjà paru dans la rubrique « Bon à savoir » sur notre site web le 9 janvier 2007]

Un vaccin oral contre le rotavirus a été récemment enregistré et commercialisé en Belgique (Rotarix®) [voir Folia de juillet et de septembre 2006]. Les recommandations du Conseil Supérieur d'Hygiène (CSH) belge concernant la vaccination contre le rotavirus peuvent être consultées via www.health.fgov.be/CSH_HGR, cliquez sur « Avis et Recommandations » (mot-clé: « rotavirus »).

Dans les pays industrialisés, les infections à rotavirus représentent 15 à 50% des cas de gastro-entérites; bien que ces infections soient parfois sévères, la mortalité associée à celles-ci reste faible. Le CSH recommande quand même la vaccination contre le rotavirus chez tous les nourrissons à partir de l'âge de 2 mois (voir le calendrier vacci-

nal de base 2007, via www.health.fgov.be/CSH_HGR, cliquez sur « Avis et Recommandations », mot-clé: « calendrier de vaccination »); aucune dose de vaccin ne sera administrée au-delà de l'âge de 6 mois vu le risque accru d'invagination intestinale observé avec un précédent vaccin contre le rotavirus chez les enfants de plus de 6 mois.

Le vaccin semble agir davantage sur la gravité de l'infection que sur son incidence. L'influence de cette vaccination sur l'épidémiologie et la morbidité des infections à rotavirus en Belgique ainsi que son rapport coût-efficacité ne sont pas encore connus. Dans l'avis du Conseil Supérieur d'Hygiène, un autre vaccin contre le rotavirus est également mentionné: Rota Teq®; ce vaccin est enregistré au niveau européen, mais n'est pas encore commercialisé en Belgique.

Le vaccin contre le pneumocoque Prevenar® mis gratuitement à disposition

[Déjà paru dans la rubrique « Bon à savoir » sur notre site web le 9 janvier 2007]

La vaccination contre le pneumocoque avec le vaccin conjugué contre 7 sérotypes (Prevenar®) a été intégrée dans le calendrier vaccinal de base 2007 recommandé par le Conseil Supérieur d'Hygiène belge. La vaccination consiste en l'administration de 3 doses à l'âge de 2, 4 et 12 mois (schéma 2 + 1). Le Conseil Supérieur d'Hygiène recommande également pendant l'année 2007 une vaccination de rattrapage pour tous les enfants de moins

de deux ans, selon les schémas suivants.

- Pour les enfants de moins de 10 mois: 2 doses à 8 semaines d'intervalle, suivies d'une dose de rappel avec un intervalle de 6 mois.
- Pour les enfants de 10 et 11 mois: 2 doses à 6 mois d'intervalle.
- Pour les enfants de 12 à 23 mois: une seule dose de vaccin.

En ce qui concerne les enfants de 2 à 5 ans, seuls ceux qui présentent un risque accru d'infection invasive à pneumocoque doivent être vaccinés.